

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, Juge des Référés
En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01) DOSSIER N° 2500612 RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS

Titre de l'affaire Demande : 1°) la suspension de la décision du 5 juin 2025 par laquelle la DGEE lui impose le remboursement des montants indument perçus concernant la bourse majorée pour l'année universitaire 2024-2025 pour des études supérieures en Polynésie française ou hors Polynésie française ; 2°) d'enjoindre la Polynésie française de suspendre le titre de recette indument émis le 4 décembre 2025.

Nom des parties

Demandeur Monsieur A.. B..

Défendeur POLYNÉSIE FRANÇAISE

Représentants des parties

SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN

Le président

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 02/01/2026

Le président du tribunal